

Comité d'accompagnement pour l'aéroport de Charleroi : un dialogue au service des citoyens

Le Comité d'accompagnement de l'aéroport de Charleroi a tenu quatre réunions en 2025. Les échanges ont porté sur le bruit, les retours tardifs, les procédures de vol et le suivi environnemental.

Une composition élargie et représentative

Afin de concilier le développement de l'aéroport de Charleroi avec la qualité de vie des riverains, le Gouvernement wallon a remis en place, en décembre 2018, un Comité d'accompagnement. Celui-ci constitue un espace de dialogue privilégié entre les villes et communes, la SOWAER, BSCA et le Cabinet de la Ministre en charge des aéroports.

À sa création, le comité regroupait les représentants des six villes et communes incluses dans le plan de développement à long terme (Fontaine-l'Évêque, Fleurus, Les Bons Villers, Sombreffe, Courcelles et Anderlues), ainsi que la Ville de Charleroi.

Depuis la rectification technique des PDLT et l'entrée en vigueur des nouvelles zones de bruit le 17 juin 2022, la ville de Binche et la commune de Chapelle-Lez-Herlaimont ont rejoint le comité. Aujourd'hui, neuf villes et communes participent activement aux réunions.

Depuis les élections communales de 2024, les représentants ont été renouvelés. La présidence est assurée par le représentant de la Ville de Charleroi, Frédéric Defrise (Ville de Charleroi) élu par les membres du comité en juin 2025.

Un rôle d'information renforcé

L'un des rôles clés du Comité est d'informer ses membres afin qu'ils puissent, à leur tour, informer leurs citoyens.

En 2025, les communes ont ainsi été tenues au courant des dossiers suivants :

- Renouvellement du permis unique et suivi des obligations,
- Démantèlement et recyclage des aéronefs,
- Surveillance de la qualité de l'air,
- Procédures de vol (présentation détaillée de Skeyes),
- Résultats de l'étude Aéro-Sols (ISSeP),
- 6^e révision du PEB,
- Campagnes de mesures sonores,
- Évolution des retours tardifs.

Nuisances sonores et retours tardifs

Les représentants des Villes et Communes ont relayé les préoccupations exprimées par leurs citoyens, notamment concernant une perception plus accrue des nuisances sonores depuis 2023 ou les retours tardifs.

Concernant les retours tardifs, les analyses montrent que les retards proviennent principalement de facteurs externes (congestion de l'espace aérien, météo, opérations techniques). Les constats indiquent une tendance générale à la baisse en 2024 et 2025.

Par ailleurs, les nouvelles règles wallonnes sur les codes IATA imposeront désormais des justifications plus strictes pour les atterrissages hors horaires. BSCA a également annoncé que Charleroi deviendra un aéroport coordonné, avec gestion indépendante des créneaux.

Ces sujets ont été abordés lors des réunions tenues en juin, septembre et novembre, illustrant la volonté du comité de répondre aux attentes locales.

Procédures de vol et trajectoires

Skeyes a confirmé que les trajectoires n'ont pas été modifiées.

Les vols en sens inversé représentent environ 20% des mouvements annuels et 98% des trajectoires respectent les procédures.

Renouvellement du permis unique de BSCA et mise en œuvre des obligations

Le Gouvernement wallon a octroyé, le 22 juillet 2025, le permis unique de BSCA pour une durée de 20 ans. Ce permis comporte 281 conditions spécifiques et 117 recommandations issues de l'étude d'incidences, portant principalement sur la gestion de la qualité de l'air et le rejet des eaux.

Qualité de l'air et surveillance environnementale

Les analyses récentes de l'ISSeP indiquent qu'aucun apport en provenance des activités aéroportuaires ou des mouvements des avions n'a pu être mis en évidence si ce n'est pour le monoxyde d'azote. Des dispositifs de mesure des particules ultrafines (UFP) seront prochainement installés autour de l'aéroport.

Révision du Plan d'Exposition au Bruit (PEB)

La 6ème révision du PEB, fondée sur l'exploitation 2021 de l'aéroport et des projections à 10 ans, a abouti à un élargissement des zones A', B' et C' avec une seule habitation concernée. Les nouvelles courbes sont disponibles sur le Géoportal de la Wallonie. La SOWAER mènera prochainement une campagne de mesures sonores qui permettra de confronter les cartes théoriques et la réalité.

Démantèlement et recyclage des aéronefs

Le Gouvernement wallon intègre un projet de démantèlement et recyclage d'avions dans le Plan de Relance, visant à recycler jusqu'à 98 % des matériaux, développer la formation et la recherche, et digitaliser entièrement le processus. La SOWAER et BSCA en assurent la gouvernance. Sabena Engineering, avec le groupe Comet, a été choisi comme industriel. L'investissement total est de 50 millions d'euros, et le site pourra traiter environ 50 avions par an.

Transparence et accessibilité

Le Comité souligne que tous les procès-verbaux des réunions sont accessibles au public sur le site de la SOWAER, garantissant une transparence totale.

Pour tout complément d'information sur le comité d'accompagnement, la cellule SOWAER Environnement, assurant le secrétariat du comité, est à votre disposition au 0800/90.111.

Frédéric DEFRISE - Président

SOWAER ENVIRONNEMENT - Bâtiment EOLE (Rch)

Rue des Frères Wright, 29

6041 GOSSELIES

N° gratuit : 0800/90 111

infocharleroi@sowaer.be